



# Le Cormorandier

Bulletin d'information  
de l'association des Plaisanciers du littoral cancalais

## Le mot du Président

Chers amis adhérents,

Conformément à la décision prise en Juillet dernier lors de l'assemblée générale, notre Association s'est affiliée le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers. Ce choix devenait impératif. Il suffit de regarder autour de nous, de voir toutes les réglementations qui se font jour, de lire la presse maritime et nous nous apercevons que le monde de la mer subit un encerclement évident qui a tendance à se resserrer en particulier pour la Plaisance et la Pêche de loisir. On parle de plus en plus d'un permis de pêche payant, de quotas de prises (rappelez vous la décision concernant la pêche au maquereau en 2006), de réglementation Française et Communautaire, de l'extension en mer de Natura 2000. Tout cela vous vous en doutez demande vigilance et détermination. C'est ce que nous propose la Fédération Nationale avec ses 25.000 adhérents, elle demande votre appui. Ne laissez pas les autres s'investir à votre place en restant en retrait, le réveil risque d'être douloureux. Je vous engage, chers amis Adhérents, à mesurer l'intérêt que votre participation représente. Faites en sorte que les négociateurs de la Fédération aient les moyens pour engager le dialogue avec les Autorités, agir pour la préservation de nos droits et du libre exercice de notre loisir. Pensez-y !

Dans le domaine de l'environnement et de la préservation des espèces notre Association a été invitée à un premier contact à la sous-préfecture de Saint-Malo le 31 janvier dernier au sujet de l'extension Maritime de Natura 2000. Nous reproduisons le document de travail dans cette édition. C'était surtout une présentation, début de dialogue certes mais rien de concret.

A l'initiative de nos collègues plaisanciers de Lancieux, une jolie brochure a été éditée à 15.000 exemplaires afin de sensibiliser les pêcheurs de l'estran au respect des espèces particulièrement lors des grandes marées prochaines de mars et avril. Vous pouvez en distribuer quelques exemplaires ? alors contactez-nous !

Concernant la sécurité, le stage de décembre en vue de l'obtention du permis CRR/VHF a vu la réussite de tous les candidats, une nouvelle formation se déroulera en avril. Depuis que nous préparons cet examen plus de 80 plaisanciers et professionnels ont satisfait aux épreuves. Avis aux postulants !.

Nous avons enregistré avec satisfaction l'arrivée de tous les plaisanciers du site des Potelets en ce début d'année. Ils ont adhéré à l'APLC ainsi qu'à la Fédération Nationale. Bienvenue à tous.

N'oubliez pas nos manifestations de printemps et de l'été, le Salon de la Pêche et de la Plaisance, la rencontre habituelle de début de saison en mai et celle avec les Granvillais en juin, le concours de pêche nouvelle formule en juin, l'assemblée générale en juillet et notre repas traditionnel et amical sur les hauteurs de l'aire naturelle de Port Picain.

Faites travailler de préférence ceux qui nous aident financièrement à publier « Le Cormorandier ». Ils sont tous commerçants.

N'oubliez pas de régler votre cotisation. Cela est très important.

Bonne navigation, excellente saison à tous.

Bien amicalement

**Michel LOUVET**

Notre Président a été invité à une réunion de travail, le 31 janvier à la Sous préfecture de Saint-Malo, concernant NATURA 2000, nous vous retranscrivons ci-après le document remis à l'issue de cette réunion.

## **NATURA 2000 en mer**

### **Faciliter la constitution d'un réseau cohérent pour mi 2008**

Les mers et les océans recouvrent 70% de la surface de la planète. Sachant que 60% de la population mondiale vit sur le littoral et que 90% des espèces marine se reproduisent le long des côtes, on comprend alors combien l'enjeu que constitue la préservation de la biodiversité marine est important au niveau mondial.

Face à une érosion importante de cette biodiversité marine, **l'Union européenne a décidé de se doter, pour fin juin 2008, d'un réseau cohérent d'aires marines protégées exemplaires, le réseau Natura 2000 en mer.**

## **1 . Le réseau européen Natura 2000 et sa mise en oeuvre**

### 1.1 Présentation de Natura 2000, objectifs et enjeux

La politique européenne de préservation de la biodiversité s'appuie sur deux directives européennes 'Oiseaux' (CE 79/409) et 'habitats' (92/43). Les deux piliers de la mise en œuvre de ces directives sont :

- . Une protection de certaines espèces sur l'ensemble du territoire national.
- . La mise en place d'un réseau de sites représentatifs gérés durablement, le **réseau Natura 2000**, comprenant les **ZPS** (zones de protection spéciales – oiseaux) et les **ZSC** (zones spéciales de conservation – habitats et autres espèces).

Natura 2000 représente un véritable enjeu de développement durable pour des espaces remarquables en ce qu'il **permet de concilier sauvegarde de la biodiversité et maintien des activités humaines dans le cadre d'une réflexion locale animée par tous les acteurs concernés par la vie du site.**

### 1.2 Objectifs de résultats

*Quels sont les objectifs du réseau Natura 2000 en mer ?*

L'objectif spécifique de Natura 2000 en mer en France est de créer un réseau de sites qui contribue à assurer le maintien ou la restauration en bon état de conservation des habitats marins et des espèces marines des directives 'habitats' et 'oiseaux'. Le choix des sites vise donc une **représentativité** au regard des habitats et des espèces, en superficie ou en nombre, et en terme de fonctionnalité de ces zones (par exemple aire de reproduction, d'alimentation ou de migration des espèces...)

Pour atteindre l'objectif spécifique, il est nécessaire de promouvoir une gestion durable de ces zones. **A cette fin, la France a opté pour une mise en œuvre de Natura 2000 basée sur un mode de gouvernance participatif et sur l'intégration de la politique de la biodiversité à l'ensemble des activités économiques et sociales.** Cette démarche offre une autonomie certaine aux acteurs locaux, les incite à l'action, l'Etat gardant sa capacité d'incitation et de suivi dans l'atteinte des objectifs.

## **2 . Les enjeux du réseau Natura 2000 marin français et breton**

### 2.1 Espace maritime français

L'espace marin métropolitain occupe une superficie de 320000Km<sup>2</sup>. Malgré leur apparente uniformité, les eaux métropolitaines abritent un patrimoine naturel remarquable : habitats rares et fragiles comme les coraux d'eaux froides et les herbiers, ou espèces protégées comme les mammifères marins, les oiseaux marins et les espèces amphihalines (esturgeon, grandes aloses...). 75% des habitats naturels littoraux de l'annexe 1 de la directive « habitats » sont présents en France. La responsabilité internationale de la France est donc grande face aux enjeux mondiaux de la conservation du patrimoine naturel marin.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle a dressé une liste de soixante espèces d'oiseaux marins justifiant la désignation de Zones de Protection Spéciales.

## 2.2 Habitats et espèces au titre de Natura 2000 en mer en Bretagne

On recense en Bretagne au titre de la directive 'habitats' 7 types d'habitats d'intérêt communautaire strictement marins. Par ailleurs ont été recensés 11 espèces marines justifiant la désignation de zones spéciales de conservation.

La Bretagne est entourée d'une zone marine particulièrement riche et diversifiée, constituée de baies abritées ou de littoraux rocheux exposés, parsemés d'îles et îlots, de larges estrans sableux et rocheux, avec une forte représentativité d'habitats remarquables comme les herbiers de zostères, les bancs de maerl ou les champs d'algues.

Elle se situe au carrefour des zones biogéographiques Manche et Atlantique, avec une diversité maximale en mer d'Iroise.

### LES HABITATS CONCERNES EN BRETAGNE

**Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine** : Ils peuvent comprendre des dunes sous marines, des herbiers de zostères et des bancs de maerl.

**Estuaires** : Zones découvrantes sablo -vaseuses avec présence possible d'herbiers et de pré salés.

**Replat boueux ou sableux exondés à marée basse** : avec des sables des hauts de plage à Talitres, des galets et cailloutis Des hauts de plage à orchestria, des estrans de sable fin, des sables dunaires, des sédiments hétérogènes envasés..

**Lagunes côtières** (espèces végétales : *Ruppiaetea*, *Potamoetea*, *Zosteretea*, *Charetea*).

**Grandes criques et baies peu profondes** :

Vasières infralittorale, sables hétérogènes et envasés infralittoraux, banc de maerl.

Récifs : comprend des fond rocheux abrités ou exposés à la houle, dont certains peuvent découvrir à marée basse. Cet habitat renferme les importants champs de laminaires de Bretagne, les champs de blocs, les récifs d'hermelles, des cuvettes permanentes .

**Grottes marines submergées ou semi submergées**

Grottes en mer à marée de la façade atlantique

La directive Habitats vise aussi certaines espèces de mammifères et de poissons :

Grand Dauphin, Marsouin commun, Phoque gris, Phoque veau marin Loutre d'Europe, Aloses, Lamproies, Saumon atlantique

La directive OISEAUX concerne de nombreuses espèces en Bretagne notamment :  
Bernache cravant, Puffin des Anglais, Puffin des Baléares, Pétrél tempête, Fou de Bassan,  
Fuilgule de Milouinan, Fulmar boréal, Mouette tridactyle, Macareux moine, Guillemot de Troïl,  
Pingouin torda (petit pingouin), Sterne caugek, Sterne de Dougall, Sterne pierregarin.....

### **3 . La constitution du réseau Natura 2000 marin français**

La loi N° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a procédé aux adaptations nécessaires des articles L.414-1 à L.414-7 du code de l'environnement afin de permettre leur pleine application en mer. Un régime de gouvernance spécifique a été créé pour les sites Natura 2000 comprenant majoritairement des espaces marins où seul l'Etat exerce des droits souverains. Enfin, elle ouvre aux professionnels et utilisateurs des espaces marins le bénéfice d'une gestion contractuelle des sites Natura 2000.

*Comment a été constituée la liste des secteurs ?*

*Critères de sélection des secteurs*

Les critères de sélection des sites sont données par les annexes des directives 'habitats' et 'oiseaux', ils concernent la représentativité, la surface relative de l'habitat, la conservation des structures et des fonctions, une évaluation globale... et pour les espèces : tailles et densité de population, degré d'isolement de la population.

Caractères des critères

Les analyses se sont appuyées sur les données mobilisées par l'Agence des aires marines protégées auprès de l'IFREMER et des scientifiques nationaux ou locaux (universitaires, CNRS...), mais également sur le travail d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces effectués en 2007 avec l'appui des scientifiques.

Enfin des méthodes scientifiques d'évaluation de la **fonctionnalité des écosystèmes ont également mobilisées : courantologie notamment, pour appuyer la cohérence des secteurs choisis.**

### **4 . Procédure de désignation**

Le III de l'article L.414.1 du code de l'environnement prévoit la **consultation** des organes délibérants des communes et EPCI concernés sur le périmètre des projets de sites.

La consultation est pilotée par le préfet de département et/ou le préfet maritime dans le respect des compétences réciproques. Cette consultation réglementaire est précédée d'une phase de **concertation** qui s'adresse à l'ensemble des usagers. Elle est menée à l'initiative des préfets.

### **5 . La gestion des sites Natura 2000 en mer**

#### 5.1 Définition des objectifs du site

Chaque site Natura 2000 dispose d'un comité de pilotage qui définit les objectifs du site. La définition de ces objectifs marque l'intégration d'une zone dans le réseau Natura 2000. La concertation avec les acteurs du site concerné vise à définir les objectifs du site qui concourront au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lequel ce site a été désigné.

Cette concertation, dans le cadre du comité de pilotage (COPIL) et au sein des réunions d'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, dans le cadre des réglementations en vigueur, qu'elles soient écologiques,

économiques, culturelles ou sociales.

## 5.2 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'organe privilégié d'échanges et de concertation. Le COPIL conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 en mer. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB.

Le comité de pilotage comprend les collectivités territoriales intéressés et leurs groupements concernés ainsi que, notamment, des représentants **d'usagers et utilisateurs des espaces marins inclus dans le site Natura 2000**.

## 5.3 Le Document d'objectifs (DOCOB)

En tant que document d'orientation pour la gestion des sites et document opérationnel, il comprend :

- . Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site marin, les activités humaines au regard de leurs effets éventuels ( bonnes pratiques ou pressions... ) sur le site ;
- . Les objectifs de développement durable du site.
- . Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs : contractuelles, administratives, réglementaires concertées ;
- . Des cahiers des charges-types applicables aux contrats Natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière ;
- . La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 ;
- . Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

## 5.4 Exemples de mesures de gestion dans les sites Natura 2000 marins

Les mesures de gestion des sites marins sont d'ordre administratif, réglementaire ou contractuel.

### *Mesures administratives*

- . Etablissement de plans de contrôle intégrant les enjeux spécifiques des sites Natura 2000
- . Conditionnalité d'aides financières, telles que le FEDER pour le choix de financement de projets d'infrastructures portuaires par exemple.
- . Proposition de mise en place d'un SMVM ou d'une GIZC.
- . Proposition de mesures articulées au sein des plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI), ou au sein des SDAGE.

### Mesures réglementaires

Le tableau en page 6 récapitule les réglementations envisageables et leur régime d'application en mer.

## 5.5 L'articulation des politiques et des outils

De manière générale le DOCOB identifie les mesures de toute nature qui concourent à l'objectif de maintien en bon état de conservation des habitats et espèces : notamment les documents de planification tels que les SMVM, SDAGE, SAGE, ou démarche de GIZC.

## **6 Evaluer les incidences des projets sur un site Natura 2000**

Les projets susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturel et les espèces présents sur un

site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

Il s'agit de prévenir d'éventuels dommages causés à ces sites et ainsi de :

- s'inscrire dans une gestion équilibrée et durable des espaces marins,
  - conserver et promouvoir une activité économique et sociale dans le périmètre d'un site Natura 2000.
- N'étant pas figé, cet espace repose sur un équilibre entre nature et activité humaine. L'évaluation des incidences est l'outil qui assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Si l'évaluation conclut à un effet notable (malgré les mesures de réductions identifiées le cas échéant), le projet ne peut être autorisé, sauf dérogation pour des raisons impératives d'intérêt public.

Activité	Mesures de gestion potentiellement envisageables
Plaisance	Zonage( zones de navigation, de mouillage) encadrement (fréquentation, Moteur/voile, pratiques et techniques de mouillage, vitesses autorisées...
Pêche à pied	Zonage,limitations(fréquentations,espèces, périodes,pratiques, technique,quantités).
Pêche Professionnelle ( y compris récolte d'algues )	Zonages, encadrement (fréquentation, espèces, périodes, quantités, engins autorisés ou interdits, techniques...)
Pêche de loisir ( y compris Chasse sous-marine )	Zonages, encadrement (fréquentations, espèces, périodes, quantités, engins Autorisés ou interdits, techniques...)
Extraction de matériaux	Zones d'exclusion, encadrement ( fréquentation,technique, périodes, quantités ).
Aménagements côtiers	Ports : Mouillages : Fréquentation, interdiction,encadrement, techniques interdites ou recommandées ( type de corps mort ...) Cales : Accès, utilisation
Elevages marins	Zonage, encadrement de l'activité (fréquentation, techniques,espèces, quantités..) Ou des activités annexes (accès, exploitation)
Energie (éoliennes, etc..)	Zones d'exclusion, encadrement (techniques, passage de câble, bruit, accès Dans les parcs.
Transport Maritime	Zones d'exclusion, encadrement et limitation (type de navire, nature de la cargaison, Obligation de signalement, distance à la zone, mouillage, etc...)
Activités nautiques de loisir (voile légère, jet ski, kayak etc)	Exclusion ou encadrement (fréquentation,zones et périodes autorisées, vitesse,bruit)
Plongée	Exclusion ou encadrement ( fréquentation, limitation à associations agréées, zonages, périodes, activités autorisées : bouteilles, apnée ...)
Tourisme (excursions, croisière, Navires à fond de verre...)	Fréquentation, encadrement
Autres activités (survol ULM)	Fréquentation, encadrement

## **7. Les dispositions financières pour la gestion des sites Natura 2000 marins.**

Le financement de la gestion des sites Natura 2000 marins est assurée en France par des fonds nationaux de l'Etat (MERAD, MAP), d'établissements publics (agence de l'eau, agence des aires marines protégées ...), et par des financements communautaires : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER),Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et Fonds Européen pour la Pêche (FEP) et l'instrument financier pour l'environnement (Life+)

**Nous vous joignons en page 7 le projet d'extension de la Zone Natura 2000.  
Pas de contrainte pour les pêcheurs plaisanciers pour le moment.  
Nous n'avons pas besoin de vous indiquer les inconvénients résultants**

**si ce projet voyait le jour en l'état. Restons vigilants.**

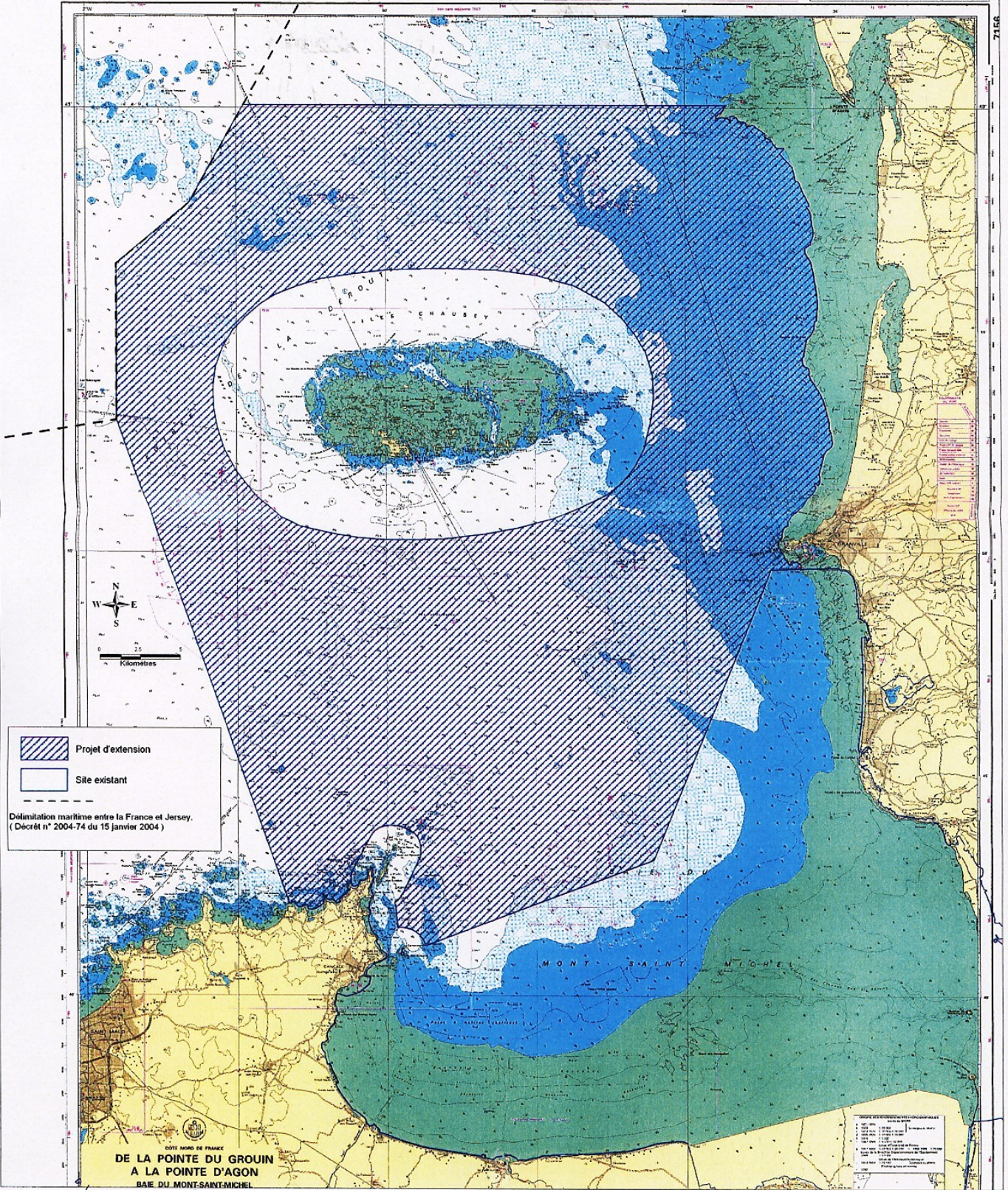



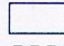
Zone de Protection Spéciale :  
DO MAN 6 - Golfe Normano-Breton  
Projet d'extension



Direction régionale de l'environnement  
BRETAGNE

SYSTÈME GÉODÉSIQUE  
ED 50



 Projet d'extension  
 Site existant  
 ---  
 Délimitation maritime entre la France et Jersey.  
 (Décret n° 2004-74 du 15 janvier 2004)

INFORMATIONS MUNICIPALES



*Dans notre dernier Cormorandier nous vous parlions du projet en cours, comme promis vous trouverez ci-après l'élaboration de ce plan.*

## **PORT DE PLAISANCE DE PORT-MER**

### PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION

**Arrêté du Maire de Cancale en date du 24 septembre 2007**

#### **1) Généralités**

##### **1. Objet du plan**

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des bateau de plaisance est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation.

##### **2. Résumé de la législation applicable**

Les plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation constituent une mesure d'application de la directive 2000/59/CE, adoptée par le Parlement Européen et le Conseil 27 novembre 2000. Cette directive s'inscrit dans le cadre de la politique communautaire en matière d'environnement qui, dans le prolongement des conventions de l'Organisation Maritime Internationale, vise à assurer la protection du milieu marin contre les pollutions liées au transport maritime.

La directive 2002/59/CE a été transposée en droit interne par plusieurs dispositions législatives et réglementaires, toutes codifiées dans le code des ports maritimes, à l'exception de deux arrêtés ministériels, datés de 5 et 21 juillet 2004.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble des ports maritimes, quelle que soit leur activité (plaisance, pêche, commerce) et quel que soit leur statut. Elle a principalement pour objet :

- de permettre à l'ensemble des usagers des ports de disposer d'installations adaptées pour recevoir les déchets d'exploitation ;
- d'imposer **aux bateaux de plaisance** une obligation d'information préalable du port sur leurs besoins en matière d'installations de réception ;
- d'organiser et de planifier la réception des déchets ;
- de rendre obligatoire l'utilisation **par les bateaux de plaisance** des installations de réception des déchets et résidus mises à leur disposition, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 40.000 euros ;
- enfin, de mettre en place un mécanisme de financement incitatif, reposant sur le principe pollueur – payeur.

L'attention des usagers est appelée sur l'obligation légale de dépôt systématique, dans les installations appropriées, des déchets et résidus de cargaison produits par leurs navire.

## **2 - Evaluations des besoins**

### **2.1 Présentation du port**

Le port de **plaisance de Port-Mer** est un port communal. Il est exploité en **régie**  
Sa capacité est **de 170 mouillages à l'échouage.**

En moyenne sur l'année, **l'activité du port de plaisance s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.**

Ce port ne dispose pas de quai ou de cale d'embarquement ou de débarquement.

## **2.2 Déchets d'exploitation produits par les bateaux de plaisance fréquentant habituellement le port.**

### **2.2.1. Déchets solides**

#### **. Déchets ménagers**

Ce sont des déchets solides issus principalement des cuisines et de la vie interne **des bateaux de plaisance** : déchets alimentaires, emballages, plastiques, papiers....

Ils sont stockés à bord en sacs poubelles.

#### **. Déchets industriels spéciaux**

Batteries, filtre à huile, chiffons souillés...

#### **. Déchets professionnels (pêche)**

Filets, casiers, cordages, flotteurs...

### **. 2.2.2. Déchets liquides**

#### **- Les huiles usagées :**

Ce sont les huiles récoltées, essentiellement à partir des opérations de vidange mécaniques.

#### **- Les eaux de cale machine :**

Ce sont des eaux de nettoyage des machines chargées d'hydrocarbures.

**Sans objet**

#### **- Les eaux grises ou noires :**

Ce sont les eaux usées issues des cuisines, lavabos et douches ( **eaux grises** ) ou des sanitaires ( **eaux noires** ).

**Sans objet**

## **3 – Type et capacité des installations de réception portuaire**

Ce port, essentiellement affecté à la plaisance, n'est pas concerné par la récupération de cargaison et des eaux noires.

### **3.1 Déchets solides**

#### **3.1.1 Déchets ménagers**

**6 conteneurs de 750 l sont mis à disposition des plaisanciers sur la digue de Port Mer. La collecte est assurée deux fois par semaine.**

#### **3.1.2. Déchets industriels spéciaux**

**Une déchetterie située en centre ville est à disposition des plaisanciers. Elle est ouverte de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 tous les jours sauf le mercredi, dimanche et jours fériés.**

### **3.2 Déchets liquides**

#### **3.2.1. Huiles usagées**

**Une déchetterie située en centre ville est à disposition des plaisanciers. Elle est ouverte**

de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 tous les jours sauf le mercredi, dimanche et jours fériés.

### 3.2.2. Eaux noires

**Sans objet**

## **4 – Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation**

### **4.1 Pour les déchets solides – 4.2 Pour les déchets liquides**

La présentation des déchets à la collecte sera conforme à l'arrêté de M. le Maire en date du 20.12.2006. Le service technique de la Communauté d'Agglomération collecte les déchets ménagers et assimilés ne présentant pas de sujétions particulières quant à leur collecte et leur traitement. Ils ne doivent en aucun cas, de part leur quantité ou leur nature, constituer un danger pour les agents du service technique ( objets coupants, inflammables, toxiques, corrosifs, explosifs ).

## **5 - Tarifications**

Conformément aux dispositions de l'article R.212.20 du code des ports maritimes, les coûts de réception et de traitement des déchets d'exploitation des bateaux de plaisance est intégrée dans le prix des mouillages. Le système de tarification en vigueur dans le port est le suivant :

**Les installations de réception et de traitement des déchets d'exploitation sont mises par le port à la libre disposition des usagers. Leur coût de fonctionnement est inclus dans la redevance de la location des mouillages suivant délibération du conseil municipal en date du 26 janvier 2007.**

## **6 – Procédure de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception**

En cas d'insuffisance ou de dysfonctionnement des installations de réception portuaires des déchets ou encore en cas de difficultés rencontrées avec les entreprises privées chargées de la collecte des déchets, les usagers du port sont invités à prendre contact avec le bureau du port :

**M. BEUREL Thierry 02 99 89 74 33**

Un registre numéroté est mis à la disposition des usagers du port.

Le directeur du port s'efforcera d'apporter une réponse écrite à l'ensemble des réclamations dans un délai maximum d'un mois.

L'ensemble de ces insuffisances seront mises à l'ordre du jour lors des réunions prévues dans le cadre de la concertation permanente.

## **7 – Procédures de consultation permanente**

Des réunions ont lieu au moins une fois par an entre les utilisateurs des installations de réception des déchets, l'exploitant du port et les entreprises qui participent à la collecte et au traitement des déchets pour analyser les éventuelles insuffisances constatées, ainsi que les améliorations à apporter et les modifications prises ou à apporter dans les procédures ou les installations.

Le présent plan est revu tous les trois ans, et évolue en fonction des événements suivants :

- correction des dysfonctionnements pour l'amélioration de la collecte ou du traitement des déchets ;
- mise en service de nouvelles infrastructures ;
- évolution de la fréquentation du port générant de nouveaux types ou une augmentation du

## 8 – Types et quantités de déchets d'exploitation des bateaux de plaisance

S'agissant d'une flotte de bateaux de plaisance, en sortie journalière sans couchage, non équipés pour séjour en mer les quantités de déchets sont négligeables.

## 9 – Coordonnés des personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi.

M. BEUREL Thierry Responsable du port 02 99 89 74 33

M. EUDES Alain Responsable administratif Mairie de Cancale 02 99 89 60 15

*Nos premières constatations sont les suivantes :*

*Nous ne pouvons que nous réjouir. Tout ce qui incite à rendre notre espace marin plus propre est bénéfique non seulement pour nous mais aussi pour les générations futures :*

**HALTE A LA MER POUBELLE !!!!!**

*Petit bémol il n'est question que de Port Mer dans ce texte, nous pensons que c'est un oubli, nous ne voyons pas ce qui empêche d'y inclure tous les autres sites Cancalais.*

*Chapitre 5 :Il sera intéressant de connaître l'incidence du coût de fonctionnement sur la redevance des mouillages celle-ci devait être négligeable puisque dans le chapitre 8 les quantités de déchets sont jugées négligeables.*

*Dernier point : Sera-t-il un jour question du carénage et de la réception des eaux grises afférentes.*

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

<b>Vendredi - Samedi – Dimanche 11 avril – 12 avril et 13 avril</b>	<b>Port Picain</b>	<b>Salon de la Pêche et de la Plaisance</b>
<b>Samedi 24 mai à 18 H 30</b>	<b>Port Mer</b>	<b>Pôt de début de saison</b>
<b>Samedi 14 juin de 10 H à 16 H</b>	<b>Port Picain</b>	<b>Grand concours de Pêche</b>
<b>Dimanche 1er juin vers 12H00 Rendez-vous: Cercle Nautique</b>	<b>Port Mer</b>	<b>Accueil des plaisanciers du Herel (Granville). Un pot de l'amitié sera offert. Tous les adhérents sont invités.</b>
<b>Samedi 19 juillet à 09H30</b>	<b>Centre Socio-culturel</b>	<b>Assemblée générale de l'Association</b>
<b>Dimanche 24 août</b>	<b>La Houle</b>	<b>Pardon de la mer</b>
<b>Samedi 23 août</b>	<b>Port Mer</b>	<b>Arrivée du Raid Catamaran – Régates des bisquines (demandons adhérents avec leur navire pour assurer la sécurité)</b>
<b>Dimanche 24 août</b>	<b>Port Picain</b>	<b>Repas des Plaisanciers</b>
<b>Samedi 7 Février 2009</b>	<b>Cancale</b>	<b>Repas dansant en soirée</b>

## SECURITE



## NUMEROS D' URGENCE

CANAL 16 sur la VHF pour appeler les secours au large

1616 pour appeler les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage en mer(CROSS)

18 pour appeler les pompiers sur la côte

112 numéro d'urgence européen ( a partir d'un poste fixe ou d'un portable )

CROSS JOBOURG : 02.33.5278.23

CROSS CORSEN : 02.98.89.31.31

SEMAPHORE DU GROUIN : 02.99.89.72.29 **Ouvert du 17 mai au 17 septembre 2008**

Canal APLC : 77 (on peut ainsi appeler les dhérents qui se trouvent en mer)

## METEO

S'informer des prévisions météorologiques avant de prendre la mer nous semble être une démarche primordiale au niveau de la sécurité. Combien de situations limites voire dangereuses auraient pu être évitées après une écoute attentive des divers sites nous donnant ces informations.

Pour mémoire nous vous indiquons quelques sites intéressants :

<http://www.windguru.cz/fr/index.php?sc=112>. Vous trouverez à cette page les prévisions pour ST MALO donc pour nous. Au début les prévisions sont de 3H en 3 H mais plus bas on les retrouve d'heure en heure ou encore sur <http://windfinder.com/forecast/dinard> .

Vous pouvez aussi consulter :<http://www.pleinchamp.com/home.aspx> .Il suffit de s'abonner à la news-letter Pleinchamp gratuitement c'est un site réservé aux agriculteurs mais côté prévisions gratuite c'est excellent. . Pour les adhérents qui ne possèdent pas d'ordinateur n'oubliez pas la météo marine sur FR3 à 19 h 20.

En mer pour les adhérents qui possèdent la VHF nous vous rappelons les heures de diffusion :

CROSS CORSEN : canal 79 05 h 43 – 08 h 03 – 12 h 03 - 16 h 33 -20 h 03

**AVIS SPECIAUX : COUP DE VENT TOUTES LES HEURES EN JOURNEE**

GRANVILLE : canal 80 07 h 03 – 15 h 33 – 19 h 03

## BRUITS DE COURSIVES

### THE DANSANT



La deuxième édition de notre après-midi dansante s'est déroulée le dimanche 3 février à la salle Cancaven. dans une très bonne ambiance. Les danseurs et danseuses ont répondu en nombre. A l'année prochaine.

## REVISION ANNUELLE DES EXTINCTEURS

Nous avons fixé la visite des extincteurs comme suit :

- samedi 19 avril de 09 h 00 à 12 h 00

Comme l'an passé ces contrôles seront réalisés par un expert agréé.

Elles auront lieu à ESCALE TECHNIC 7, rue du Brocanteur à Cancale - Zone artisanale.

Faustino MARTINEZ délégué de l'APLC vous accueillera.

**PRIX : 5 Euros - INSCRIRE SON NOM SUR L'EXTINCTEUR**

## **C.R.R./VHF**

Les prochaines dates d'examen sont fixées au 18 avril et 30 octobre 2008. Vous trouverez en temps utile par annonce dans Ouest France les dates de début de stage.

## **GILETS DE SAUVETAGE**

A la suite des événements douloureux de l'an dernier, le Conseil d'administration a émis le vœu d'inciter les plaisanciers à porter une brassière légère qui se gonfle automatiquement dès la chute à la mer. En outre elle dispose d'un organeau pour un éventuel hélitreuillage. Facile à mettre en place, nous pensons qu'il est impératif de la porter lors de tout trajet à bord d'annexe ou de pneumatique même important. On peut fort bien la conserver durant le séjour en mer. Une commande générale est en cours à prix de groupe, la Sécurité n'a pas de prix !!! Inscrivez vous vite auprès de M. MARTINEZ : 02.99.89.83.34 Prix environ 75 €.

## **DATES DES PERMANENCES MENSUELLES POUR 2008**

Salle Bel Event près de la mairie

Samedi 26 avril

samedi 31 mai

## **CONCOURS DE PECHE EN MER**

Samedi 14 juin 2008 de 10 à 16 heures aura lieu notre grand concours de pêche en mer. Ce concours est ouvert à tout pêcheur plaisancier en bateau, dans la zone des 6 milles, à partir de la bouée de départ mouillée en face Port-Picain. Une seule canne par pêcheur. Participation 5 Euros.

Nous recherchons des « Capitaines » qui acceptent de prendre à leur bord un pêcheur dépourvu de bateau mais désireux de participer au concours.

Pour obtenir des bulletins de participation : [aplc35@orange.fr](mailto:aplc35@orange.fr) - [jacqueline.dosset@wanadoo.fr](mailto:jacqueline.dosset@wanadoo.fr)

[michelcharlette@orange.fr](mailto:michelcharlette@orange.fr) - [corteval.adrien@neuf.fr](mailto:corteval.adrien@neuf.fr) - [guihard.jacques@orange.fr](mailto:guihard.jacques@orange.fr) -

[nicoleleboudec@orange.fr](mailto:nicoleleboudec@orange.fr) - [mary.soret@neuf.fr](mailto:mary.soret@neuf.fr)

L'association se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve notamment pour des raisons de sécurité liées à l'état de la mer.

Un stand de l'association sera monté sur la digue en bord de mer. Il servira de poste de commandement, d'information, de sécurité pour le bon déroulement de l'animation. Une restauration ( galette, saucisse, buvette ) sera proposée toute la journée. Remise des prix vers 19 H 00.

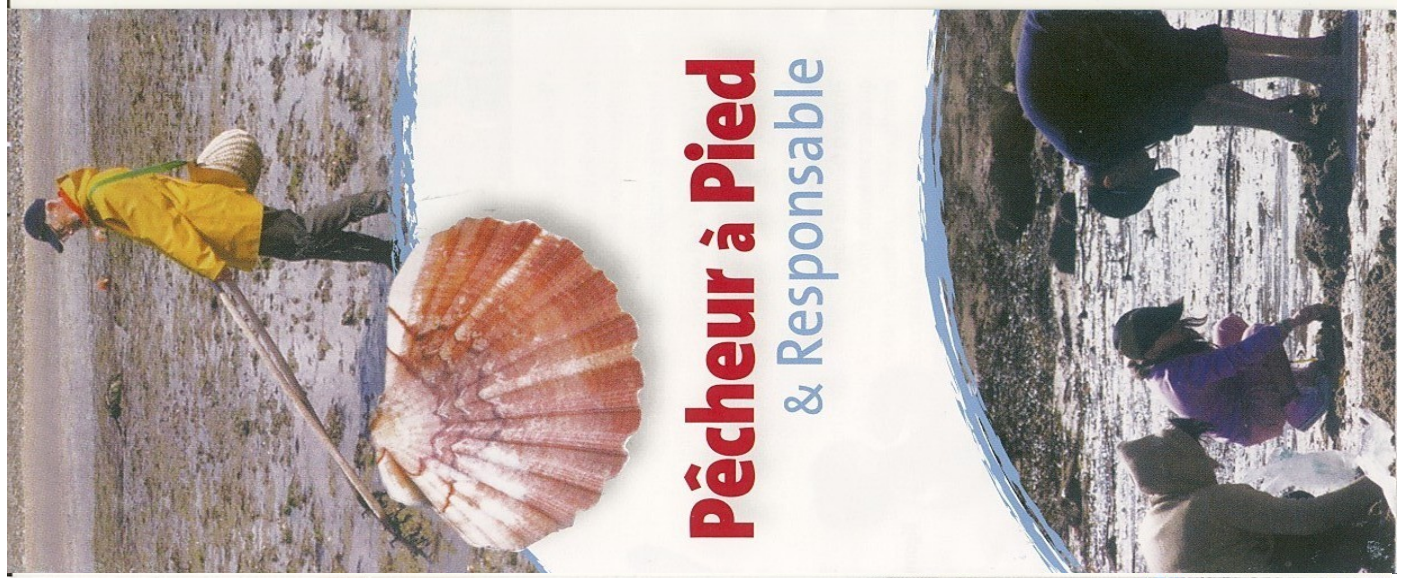
Le site de l'Association est en place . Il a été imaginé et réalisé par Yannick DOSSET membre du .CA. C'est une période de rodage mais n'hésitez à lui faire parvenir vos suggestions. Il n'attend que cela !!!!

**N' OUBLIEZ PAS DE VENIR CONSULTER NOTRE SITE : <http://aplc35.monsite.orange.fr>**

## **PECHE A PIED**

Voici un extrait de la brochure de nos amis de Lancieux. Nous nous associons pleinement à cette démarche





## Opération grandes marées

Cette plaquette est faite pour vous et pour la mer

# „Gardez-la„

### Pour [vous]

Son but est de vous aider à réaliser **„une bonne grande marée„**, à vous régaler des produits de la mer que vous ramèneriez.

Certains d'entre vous vont découvrir qu'il y a des règles à suivre, que le droit du **„bassier„** est une réalité mais qu'il a aussi des devoirs trop souvent oubliés ou méconnus.

La Mer est beaucoup plus fragile qu'elle en a l'air ; nous l'avons en responsabilité pour nous et pour les générations futures.

### Pour [la mer]

Elle a besoin de vous ; elle vous offre ses richesses mais sans vous, elle ne saurait le faire très longtemps. Respectez la dans ses moindres éléments ; la Mer c'est bien sûr l'eau mais ce sont aussi sa flore et sa faune que nous avons en charge de protéger enfin.

Chaque grande marée apporte de nouveaux adeptes, il vous appartient de les guider!!

## Respectons [la mer]

La pêche à pied c'est pour tous **„une école de la nature„**. Avant de parler de nos droits à la pêche, il est utile de parler de nos devoirs envers la nature et donc envers les pêcheurs à pied d'aujourd'hui et de demain.



- Respectez l'environnement : remettez les pierres retournées à leur position initiale... Une pierre non remise à sa place met 4 années à se repeupler.
- Ne laissez pas de déchets sur l'estran.
- Respectez les autres usagers qu'ils soient professionnels ou amateurs
- Respectez les installations professionnelles
- Ne prélevez que ce dont vous avez besoin pour votre consommation familiale
- Ne prélevez que ce qui sera mangé ; laissez vivre en paix la faune des mares qui attire tant les enfants.



**Bigorneau**

**[réglementation]**  
Prenez connaissance de la réglementation en vigueur : les tailles réglementaires, les engins de pêche autorisés, les périodes de fermeture de certaines espèces, les limitations journalières de capture, les zones de pêche.

**COMITE NAUTIQUE LOCAL**

M. BEAUMIER représentant de l'APLC au Comité Nautique Local nous a rendu compte de la réunion consacrée au Budget 2007/2008. Le budget 2007 du Port est excédentaire de 24.981€. Montant du budget pour 2008 : 45.550€. Une somme de 16.500€ est prévue pour la réalisation de travaux sur mouillages : changements , entretiens et plongées sous-marines pour vérifier l'état de certains corps-morts. **Pontons Flottants** : un nouvel essai sera programmé pour 2008 avec une nouvelle configuration de pontons.

## **SALON PECHE PLAISANCE**

### **ANIMATIONS SUR LE SALON 2008**

#### **Débats conférences et expositions :**

Les énergies renouvelables

- Hydrolienne
- Eolienne
- Biénergie
- Solaire
- Led

La protection et la sauvegarde des eaux :

- Protection des eaux de la baie du Mont Saint Michel
- Gestion et recyclage des déchets en mer
- Analyse des eaux de baignade
- Sauvegarde de la faune et de la flore

#### **Animations Nautiques :**

- Démonstration d'aviron de mer par les champions du monde
- Diverses joutes nautiques sur le plan d'eau

**Tombola :** -Tirage des lots le dimanche 13 avril vers 17 h 30

Venez nombreux assister à cette grande manifestation et nous retrouver à notre stand érigé au cœur du salon. Vous pourrez discuter avec nous, régler votre cotisation, accompagnez des adhérents potentiels ou des personnes qui désirent s'inscrire pour les stages. Nous vous proposerons des tee-shirts, des casquettes, des flammes aux couleurs de notre association.

## **LOCAL**

Le nouveau local de l'Association mis à notre disposition par la Municipalité est opérationnel. Il se trouve dans le bâtiment gauche au 2<sup>ème</sup> étage de l'ancienne maison de retraite (entrée par le grand portail Rue Noël Royer).

## **REGLEMENTATION**

Au sujet de l'article 3 concernant les treuils, vire filets, vire lignes paru dans notre Cormorandier N°8 notre Président a rencontré le Directeur Départemental des Affaires Maritimes qui lui a confirmé qu'il n'y aurait pas de verbalisation pour les plaisanciers qui possèdent un vireur de moins de 800 watts.

### **TROIS PISTES POUR ENCADRER LA PECHE AMATEUR (Ouest France du 6 Mars)**

Un permis pourrait notamment être créé... Sans que les intéressés ne soient consultés, s'insurgent



les associations

« **Des prises maximum autorisées,, des repos biologiques ou des permis de pêche : ce sont les trois options sur lesquelles nous travaillons pour encadrer la pêche récréative à pied et autre** », précisait hier, le député de la Somme, Jérôme Bignon, chargé du groupe de travail sur le sujet, après le Grenelle de l'environnement. Concernant le permis qui fait peur aux plaisanciers, il tempère : « **Rien n'est décidé. Cela peut aller d'une simple autorisation délivrée gratuitement à un vrai examen comme à la chasse.** »

Les Associations, très anti-permis se plaignent d'être sur la touche. « **Contrairement aux pros, nous ne sommes pas présents dans le groupe de travail. Un comble...**, proteste Jean Kiffer, Président de la Fédération nationale. **Nous en avons appelé à Jean-Louis Borloo, nous irons jusqu'à Nicolas Sarkozy s'il le faut.** »

Pierre-Georges Dachicourt, président du Comité national des pêches professionnelles, siège en tant que vice-président du Conseil national du littoral. Et, tempère Jérôme Bignon, « **il a demandé à Gérard d'Aboville, président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance, d'entendre les amateurs.** » Problème : selon Jean Kiffer, cette rencontre n'aura pas lieu avant la dernière semaine de mars, soit après que les premiers avis auront été rendus par le groupe de travail. Pierre-Georges Dachicourt, lui, ne s'avance pas trop : « **Il faudra trouver une formule : par exemple, couper la queue des poissons des plaisanciers pour qu'ils ne soient pas commercialisables. Ou, n'autoriser la pêche au maquereau à la plaisance que lorsqu'elle est ouverte aux pros, etc.** »

**Raymond COSQUERIC**

## **UNE RAISON SUPPLEMENTAIRE POUR ADHERER MASSIVEMENT A LA FEDERATION**

### **Nos recettes** par Bertrand Caplanne

#### **CROQUETTES DE MARGATTES**

Pêchez un Kilo de margattes. Bien les nettoyer et ne se servir que du blanc. Pas les têtes.

Hachez fin les blancs avec 2 oignons et 2 gousses d'ail.

Ajoutez 2 œufs battus, une cuillère à soupe de nuoc-mam, 5g de poivre blanc en poudre. Mélangez jusqu'à obtenir une pâte bien homogène puis confectionnez des croquettes.

Dans une poêle faites chauffer 3 cuillerées à soupe d'huile. Déposez une partie des croquettes sans oublier de les aplatir. Tenir le feu moyen. Au bout de 10 minutes retournez les galettes puis laissez cuire à nouveau 10 minutes. Les sortir du feu puis servir soit avec une sauce nuoc-mam citronné et pimentée soit avec une sauce chili.

#### **MARGATTES FROIDES AU PASTIS**

Pour 4 à 5 personnes. Hachez finement 2 beaux oignons ainsi qu'un tout petit cœur de céleri. Faites les fondre dans l'huile d'olive. Quand ils commencent à dorer, ajoutez 3 gousses d'ail écrasées, puis 3 ou 4 minutes après 4 belles tomates pelées, épépinées et coupées en morceaux, un zeste de citron, sel, poivre et une pincée de Cayenne, un bouquet garni et un petit bulbe de fenouil finement émincé. Ajoutez un verre de muscadet et le jus d'1/2 citron. Laissez cuire à feu doux 20 minutes. Passez au chinois, la sauce doit être onctueuse. Rectifiez l'assaisonnement, ajoutez un morceau de sucre et 2 cuillères à soupe de pastis. Remettez sur le feu et lorsque la sauce bout jetez-y 500 de blancs de margattes coupées en fines lamelles. Laissez cuire 20 minutes à petit feu.

Laissez refroidir dans la sauce. Servir très frais

### **TRIBUNE LIBRE**

## **LES ORIGINES DE LA NAVIGATION**

Découverte en Amérique du Nord, cette pointe de silex taillée appartient sans conteste à une industrie spécifique qui s'est développée en Europe de l'ouest vers 150 000 ans avant notre ère : au Paléolithique. Les glaciations ne suffisant pas à expliquer à elles seules, ce long cheminement, les archéologues y voient la démonstration d'une première navigation. Ce déplacement le long de la banquise aurait pu se faire à l'aide de bateau de cuir comme le houmiac ou le currac'h.

Il faut attendre la période Néolithique vers – 5 000 ans, pour percevoir les premières traces de peuplement des îles de la Mer Egée. Ces migrations maritimes seront alors complétées par l'occupation des îles de l'est de la Méditerranée. Parallèlement, des groupes humains partis du « Croissant fertile » (Turquie, Syrie ) viendront jusqu'à l'embouchure du Rhône. Dans ces même temps, la recherche de l'obsidienne et les premiers échanges commerciaux entre Byblos et l'Égypte familiariseront l'homme avec la mer.

Entre le III<sup>e</sup> millénaire et le XV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, la Thalassocratie Minoenne (Crète) apparaît comme une véritable puissance maritime sur la mer Egée. Elle sera par la suite supplantée par les Achéens (civilisation Mycénienne). Cette première puissance maritime guerrière entre prendra la conquête de Troie.

C'est bien en rentrant de Troie vers la Thessalie que le sage Nestor entrepris la première traversée en haute mer et se confronta à la navigation astronomique. Jusqu'alors, on ne voyageait que de jour sans jamais perdre la côte. Cette formidable aventure sera suivie par celle de Jason et des Argonautes, puis par l'odyssée d'Ulysse. Ces faits longtemps considérés comme légendes sont aujourd'hui attestés par les récentes découvertes archéologiques de Troie.

Par la suite, les Phéniciens entreprendront la conquête de la Méditerranée occidentale, pour finir par franchir « les colonnes d'Hercule » au début du X<sup>e</sup> siècle avant J.C. Ils remonteront le long des côtes européennes pour atteindre les îles Cassitérides (Scilly) afin de s'approvisionner sur les gisements d'étain.

A Partir du VIII<sup>e</sup> siècle B.C. les Grecs finiront par imposer leur dynamisme commercial sur l'ensemble de la Méditerranée. Ils sont à l'origine de la création de Massalia (Marseille) vers -600 ans. A cette période, les Phéniciens font le tour de l'Afrique pour le compte du Pharaon Nécho. Puis Pythéas, le massaliote s'engage dans un périple sur les mers septentrionales. Géographe, astronome et navigateur, il atteint l'Islande après avoir parfaitement positionné les Iles Britanniques et Marseille en latitude.

Cinq cents ans avant J.C. Hannon explore les côtes de la Guinée en y plaçant des communautés humaines.

Au milieu du III<sup>e</sup> siècle B.C., Euxode de Cyzique, aidé par un marin indien naufragé, s'engage pour le compte de Ptolémée VIII dans une expédition vers l'Inde.

Alors que nos navigations se limitent à Chausey, aux Minquiers, à Sark ou nous poussent vers Jersey ou Guernesey nos rêves sont-ils différents de ces grands aventuriers.

**Yannick Lecerf**

**PS : Vous pouvez continuer à nous envoyer vos écrits, nous les publierons dans cette tribune.**

**MOTS CROISES DU CORMORANDIER par Joël Denis**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

### HORIZONTALLEMENT

- I - Fromages
- II - Conspua – Exprimer sa douleur
- III - Possessif – Fleuve bleu ou blanc
- IV - Vin alsacien
- V - Rivière alsacienne – Beau bavard - voyelles
- VI - Violentes tempêtes
- VII - Etait vénéré par les indiens – déserts de prenaillles
- VIII - Article – Que je me marre
- IX - Peuvent être de gymnastique – Il a ses idoles
- X - T Grec – Elle s’est fait avoir

### VERTICALEMENT

- A - Vous l’utilisez souvent au Supermarché – Symbole de l’astate
- B - Article contracté – Personnel – Prénom féminin
- C - Il sait manœuvrer sur un navire – Filet d’eau
- D - Imbattable – Fleuve africain
- E - Magnésium – Sont parfois de crocodiles
- F - Symbole du béryllium – Du verbe aller
- G - Etat-major – On peut la faire sur le dos
- H - Arènes de combattants – Ville du Nord
- I - Sélection – Si vous l’avez-vous pouvez consultez un ORL
- J - Crochet de boucherie.

### Réponse du N° 6

#### HORIZONTALLEMENT

I – EQUINOXE ; II – LUNE – REPIT ; III – UE – NEGRIER ; IV – TRAMEES ; V – LEU– AS ; VI – MARS - EPI ; VII – RAIDIE - GPL ; VIII – GIN - GOAL ; IX – URE - AUTO ; X – RE – LIT .

#### VERTICALEMENT

A – ELU - LARGUE ; B – QUETE - AIR ; C – UN - RUMINER ; D – IENA – AD ; E – EMPRISE ; F – ORGE - SE ; G – XERES - GAI ; H – EPIS – EGOUT ; I – IE - APPAT ; J – ENTRESILLON .

## CHANSONS CANCELAISES

**Refrain**      **Cancale,pays du rêve**  
**Cancale, sois mes amours**  
**Ici les heures sont brèves**  
**On voudrait y rester toujours**  
**Cancale pays du rêve**  
**Cancale soit mes amours**

**Connaissez- vous sur la côte bretonne**  
**Un pays des plus enjôleurs ?**  
**Les pieds battus par le flot qui moutonne**  
**La Houle abrite ses pêcheurs**  
**Ah si vous connaissiez Cancale**  
**Pays ou la franche gaieté**  
**Vient régner le soir sur la cale**  
**Quand son vieux phare est allumé**

**Quittant le port en canot, en bisquine**  
**Le Cancalais s'en va joyeux**  
**Pêcher au loin, le hâ, la sole fine**  
**Quand le vent souffle, il est heureux**  
**Pour le soutenir dans l'épreuve**  
**Il a sa Vierge du Verger**  
**Qu'à leur retour de Terre-Neuve**  
**Nos braves gars s'en vont prier**

**La Cancalaise au front pur qui rayonne**  
**Et dont les yeux noirs sont si beaux**  
**Impose à tous le respect**  
**Aux cœurs brisés par les sanglots**  
**Mais la foi, dans son âme exquise**  
**A mis ce qui fait de les heureux**  
**Une espérance qui rien ne brise**  
**Et qui dicte ce chant joyeux**

**Quand l'été vient sur nos rudes falaises**  
**On voit partout des étrangers**  
**Chez nous de suite, ils sont à l'aise**  
**Ils ne font que rire et chanter**  
**Anglais, Parisiens pacifiques**  
**Roulent en auto jusqu'au Grouin**  
**Ou suivent nos sentiers étiques**  
**Depuis Port-Mer jusqu'aux Rimains**